DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027

SOMMAIRE

Préambule

I/ L'action en faveur de l'amélioration des réseaux

1.1 L'amélioration de la distribution publique de l'électricité, condition nécessaire pour réussir la Transition Energétique.

1.2 L'amélioration du patrimoine d'éclairage public

1.3 L'effacement coordonné du réseau de télécom

II/ Les énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie

2.1 Le photovoltaïque sur bâtiments et ombrières

2.2 Le bois-énergie

2.3 Accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments

2.4 La production des énergies renouvelables > 100 kWc

III/ La mobilité électrique

IV/ La réalisation du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié)

V/ L'achat mutualisé d'électricité

VI/ Les prévisions budgétaires

6.1 La section de fonctionnement
- 6.1.1 Les recettes de fonctionnement
- 6.1.2 Les dépenses de fonctionnement

6.2 La section d'investissement
- 6.2.1 Les recettes d'investissement
- 6.2.2 Les dépenses d'investissement

Annexes

Annexe 1 Orientations du Budget Annexe « Production d'Energie Renouvelable »

Annexe 2 Ressources Humaines (en application des dispositions de l'article D2312-3 du Code général des Collectivités Territoriales au titre de l'exercice en cours)

Annexe 3 Synthèse du document de présentation à la Conférence Départementale dite « NOME » 2026

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027

Avertissement

Pour l'exercice de ses missions et compétences, le SIEGE dispose de deux budgets :

- Le budget principal qui couvre la très grande majorité des missions du SIEGE et regroupe les fonctions supports, les investissements sur les réseaux, la plupart de ceux liés à la transition énergétique et la mobilité ;
- Le budget annexe « Production d'Energie Renouvelable » porte à ce jour les investissements réalisés en matière de photovoltaïque sur bâtiments publics mis à disposition par les collectivités, investissements plaçant le SIEGE dans une activité marchande de revente de l'électricité produite.

La réglementation encadrant le DOB ne donnant ni recommandation ni obligation concernant la forme du rapport d'orientations budgétaires, il est proposé d'établir un seul Rapport pour ces deux budgets, en reprenant les éléments financiers spécifiques du Budget annexe en annexe au présent document.

Préambule

Des étapes clés

La définition des orientations budgétaires pour l'exercice 2027 s'effectue dans un contexte national incertain, les éléments du Budget de l'Etat 2027 étant encore à ce jour inconnus. Seul le contexte de réduction des dépenses publiques et d'économies budgétaires annoncées constitue pour cette année encore un élément clé de cette préparation budgétaire.

Dépendant pour partie des dotations de l'Etat au travers de l'accise sur l'électricité et des ressources apportées par le CAS FACE (Compte d'Affectation Spéciale – Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification), le SIEGE se doit de rester prudent et vigilant sur l'évolution éventuelle de ces dotations. De la même manière, les recettes liées au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pourraient être réduites eu égard aux annonces opérées par le gouvernement au stade de la préparation budgétaire, que ce soit par une réduction du taux de reversement par l'Etat aux collectivités locales, ou la volonté de « verdir » au moins partiellement cette ressource. De ce côté, le SIEGE est en mesure de pouvoir justifier le caractère vertueux de près de 90% des investissements réalisés eu égard aux conclusions liées au vote de l'annexe verte du Compte Financier Unique 2025 du SIEGE.

Néanmoins, le SIEGE devra poursuivre en 2027 ses investissements, afin de garantir la performance des réseaux d'énergie en premier lieu, et poursuivre son effort en matière de transition énergétique qui prend une part de plus en plus importante dans les politiques locales, que ce soit directement depuis le Budget du SIEGE, ou indirectement via la SEM Transition Energétique Euroise créée en 2024 et dont le SIEGE est actionnaire principal.

Le schéma directeur des investissements et l'analyse stratégique et financière des politiques publiques menées par le syndicat encadrent les modalités d'intervention de l'établissement et doivent permettre l'ajustement des modalités d'intervention du SIEGE dans ses différentes missions, comme cela devrait être esquissé en 2027.

Résultats financiers des années précédentes et enseignements

L'épargne nette

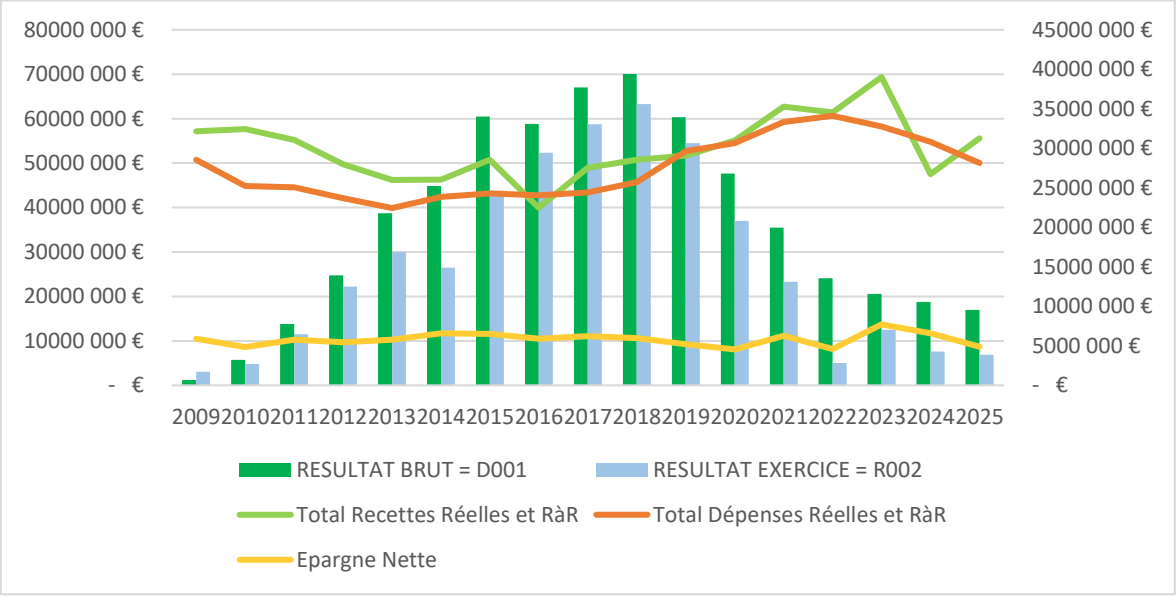
L'examen de l'épargne nette démontre depuis plusieurs années une capacité d'autofinancement relativement fluctuante selon les exercices, mais jamais descendue en dessous des 8 M€ depuis plus de 10 ans. Le point haut de 2023, avec plus de 13 millions d'euros, était justifié par une recette exceptionnelle liée au changement de système de taxation de l'électricité.

	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes Réelles de Fonctionnement	23 673 233 €	21 534 283 €	28 229 063 €	25 166 870 €	22 398 429 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	12 552 204 €	13 355 302 €	14 520 126 €	13 488 260 €	13 693 768 €
Epargne Nette	11 121 029 €	8 178 981 €	13 708 937 €	11 678 610 €	8 704 661 €

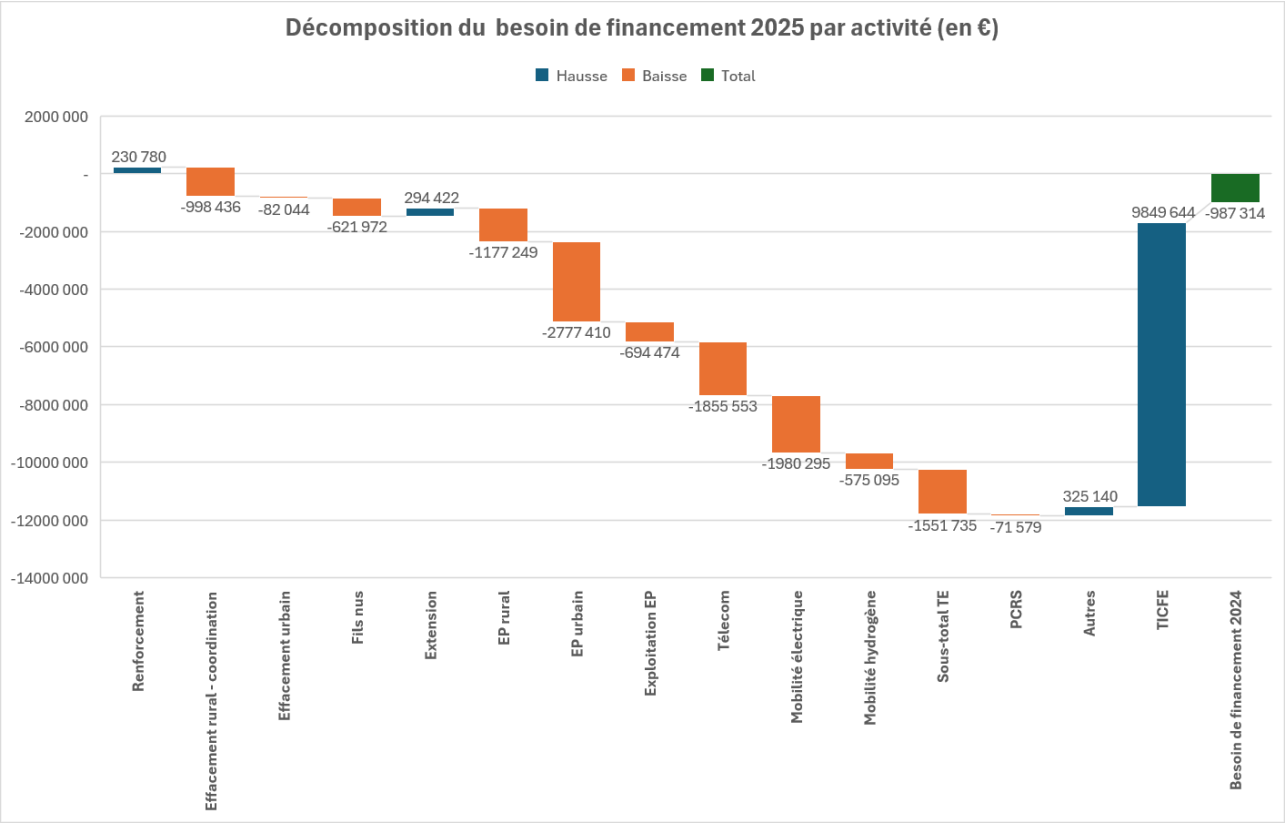
Le résultat d'exécution budgétaire

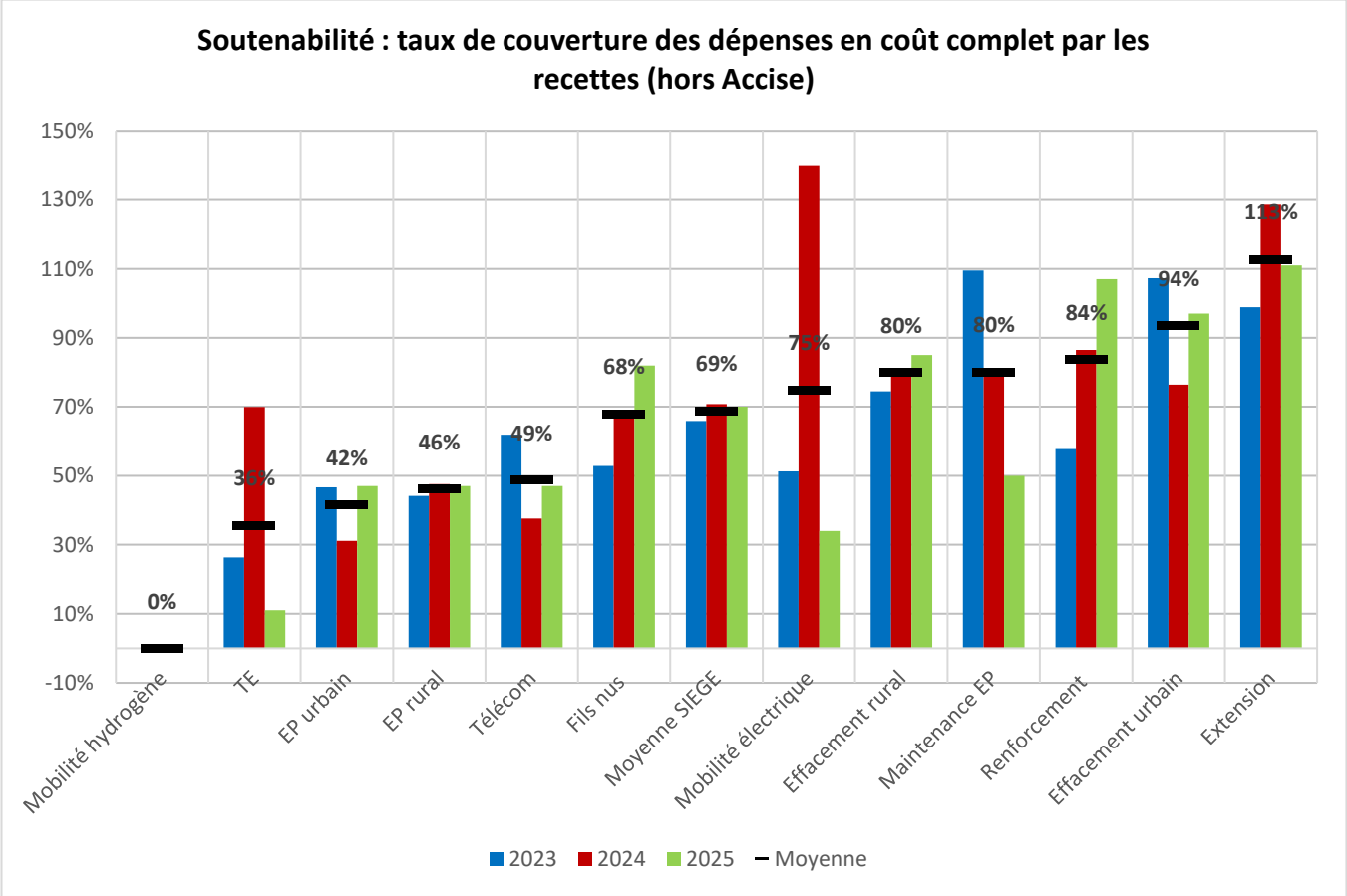
	2022	2023	2024	2024
Dépenses réelles Fonctionnement	13 355 302 €	14 520 126 €	13 488 260 €	13 693 768 €
Dont Travaux Télécom	4 607 675 €	4 467 188 €	4 046 667 €	3 431 011 €
Dépenses réelles Investissements	34 616 497 €	34 101 971 €	30 747 011 €	25 067 201 €
Dont Travaux réseaux (chap 23)	33 666 379 €	30 671 956 €	27 846 524 €	22 971 603 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**47 971 799 €**	**48 622 097 €**	**44 235 271 €**	**38 760 970 €**
TOTAL RECETTES REELLES	**59 484 410 €**	**64 283 790 €**	**43 218 476 €**	**49 975 910 €**
RESULTAT BRUT = D001	13 537 014 €	11 555 532 €	10 538 667 €	9 551 353 €
RAR Dépenses	12 662 659 €	9 592 216 €	10 535 736 €	11 270 345 €
RAR Recettes	1 962 584 €	5 079 609 €	4 279 579 €	5 581 485 €
RESULTAT EXERCICE = R002	**2 836 939 €**	**7 042 925 €**	**4 282 510 €**	**3 862 493 €**

De la même manière, les mesures prises ces dernières années ont également permis de reconstituer partiellement un résultat net d'exécution budgétaire plus satisfaisant, après la constatation d'un niveau particulièrement faible en 2022. L'effort devra néanmoins être poursuivi pour reconstituer un résultat net au-delà des 5 millions d'euros.



Enfin, l'analyse fine et par politique publique des résultats du Compte Financier unique 2025 a permis de constater, activité par activité, lesquelles dégageaient, en fonction des recettes spécifiquement affectées et dépenses, un excédent sur l'exercice (renforcements, extension), et lesquelles requéraient la mobilisation de recettes non affectées (accise sur l'électricité et résultat des exercices antérieurs). Cette analyse a mis en relief la nécessité d'agir prioritairement sur l'éclairage public et les réseaux de télécommunications, sous-financés depuis plusieurs exercices.





C'est dans ce contexte d'incertitude et de rationalisation des dépenses du syndicat, de diversification de nos compétences commandées par les orientations stratégiques nationales (développement de la production d'énergie renouvelable et transition énergétique), et de maintien et/ou rétablissement d'une capacité d'autofinancement suffisante, que les orientations stratégiques et budgétaires du SIEGE ont pu être élaborées pour l'exercice 2027 et les suivants.

I/ L'action en faveur de l'amélioration des réseaux

1.1 L'amélioration de la distribution publique de l'électricité, condition nécessaire pour réussir la Transition Energétique.

Officiellement adopté le 23 décembre 2020, le contrat de concession passé entre le SIEGE 27 et Enedis/EDF constitue un horizon stable qui organise la nature et l'amplitude des travaux à réaliser sur le réseau en fonction de circonstances externes connues : le réchauffement climatique qui impose de sécuriser le réseau d'une part, le transfert des énergies fossiles vers l'électricité qui suppose une politique de renforcement et d'adaptation d'autre part.

Le SIEGE 27, un acteur clé de l'amélioration des réseaux basse tension.
Le transfert progressif des énergies fossiles vers l'électricité décarbonée suppose de conserver la plus grande vigilance sur l'état du réseau et son évolution dans le futur. On trouvera en annexe la synthèse de la conférence NOME qui s'est tenue en Préfecture le 22 octobre 2026.

Ces perspectives d'évolution des besoins conduisent le SIEGE à axer son action sur les politiques suivantes :

- Le renforcement des réseaux en zone rurale :
 - Le nombre de Départs Mal Alimentés (DMA) était au 31/12/2025 de 67 en zone rurale, en légère hausse par rapport à 2024, mais bien en deçà du nombre recensé en début de la décennie.
 - Le nombre de Clients Mal Alimentés (CMA) était quant à lui de 151 à la même date, en très nette baisse continue depuis 2020.
 - Il est toutefois nécessaire d'être vigilant sur l'évolution de ces indicateurs avec la mutation des usages (notamment de l'autoconsommation individuelle) et du rythme du transfert des énergies fossiles vers l'électricité.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CMA	1 082	929	603	424	227	151
DMA	165	149	104	75	52	67

 - Les programmations prévoient pour l'exercice 2027 et les suivants un niveau d'investissement prudent, guidé par la nécessité évoquée ci-avant de maîtriser les dépenses du syndicat, et influencé par les politiques publiques du Gouvernement d'une part et la stratégie d'entreprise d'Enedis d'autre. Dans ce contexte, le SIEGE maintiendra la dichotomie entre :
 1. Les renforcements prioritaires issus des données fournies par ENEDIS chaque année augmentés des postes dont la contrainte est supérieure à 110%.
 2. Les renforcements préventifs (contrainte ΔU comprise entre -3 et 0 et contrainte poste comprise en 90% et 110%) sont repérés dans une logique d'anticipation de la consommation sur les départs concernés. Ils sont considérés comme tels si l'investissement est justifié par une augmentation prévisible et avérée des besoins, selon les données fournies par Enedis notamment au regard de l'urbanisation des secteurs concernés.

- La résorption des fils nus en zone rurale et dans les villes B.

L'objectif contractuel de résorber l'intégralité du réseau constitué de fils nu en zone rurale à l'horizon 2035 dicte depuis plusieurs années le rythme adopté par la collectivité :

ANNÉE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fils nus rural en Km	385,49	357,53	331,44	302,34	258,29	161	141

Le rythme adopté par la collectivité depuis plusieurs années (10% à 12%/an hors 2023, année d'une importante mise à jour cartographique réalisée conjointement par le SIEGE et Enedis) permet d'atteindre l'objectif contractuel. A noter qu'à partir de 2027, le linéaire devrait augmenter en raison de l'intégration imposée de 8 communes urbaines en régime rural (14 km supplémentaires).

A raison de 15km/an, l'objectif peut être atteint sous réserve d'y affecter a minima 3 500 K€/an et de privilégier la technique aérienne lorsqu'elle s'avère pertinente.

Dans cette optique, et pour parvenir à maintenir ce rythme et cet engagement contractuel, il sera proposé à compter de la programmation 2027 d'affecter dans chaque secteur une enveloppe dédiée à la résorption des fils nus, d'un montant global de 3.5 M€ pour le département, et calculée pour chaque secteur en fonction des linéaires de réseau à résorber. Cette enveloppe sera déduite de l'enveloppe habituelle de 19M€ affectée depuis plusieurs exercices aux renforcements et effacements de réseaux. Ainsi, resteront 15.5M€ dédiés aux opérations à programmer, hors fils nus, répartis selon les critères historiques (Accise perçue par le SIEGE pour 80%, Nombre de DMA pour 10% et Postes en contrainte pour 10%).

En zone urbaine, ces investissements relèvent d'une manière générale de la maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS au titre du renouvellement des ouvrages. Contractuellement néanmoins, le SIEGE s'oblige au titre de l'article 8 à consacrer la contribution d'ENEDIS (750 000 €) à la résorption des fils nus pour moitié.
L'horizon 2040 étant maintenu comme objectif pour le concessionnaire et au vu du linéaire fils nus restant en zone urbaine (171 km en 2025), il est clair que la résorption sera prioritairement réalisée en technique aérienne par ENEDIS, hors secteurs à enjeux déterminés de façon tripartite entre ENEDIS, les communes A et B et le SIEGE 27 au titre de l'article 8.

- L'enfouissement des réseaux, y compris coordonné à des ouvrages de tiers :

Ces opérations bénéficient d'un cofinancement modeste mais constant d'ENEDIS via l'article 8 déjà cité et d'un soutien du FACE en réduction permanente d'une année sur l'autre depuis quelques exercices. De ce fait, la contribution des communes rurales à ces opérations, dont l'impact qualitatif est limité hormis dans les zones sujettes à des aléas climatiques, est fixé à 30% du montant HT des travaux.
En zone urbaine, le SIEGE est compétent pour réaliser ces effacements de réseaux. Il réserve aux 35 villes B une enveloppe triennale fondée sur l'ex-TICFE (aujourd'hui accise sur l'électricité) perçue sur leur territoire respectif (à 65%), ces villes contribuant aux ouvrages à hauteur de 20%. A noter que 2026 sera pour ces villes « B » la dernière du programme triennal d'investissement, avec un niveau d'investissement plus limité, les villes ayant déjà pour grande partie épuisé leur enveloppe de travaux pour la période.
Pour les 11 villes A, celles-ci participent à hauteur de 75%, étant entendu qu'elles conservent la totalité de l'ex-TICFE perçue sur leur territoire. On évalue leur besoin annuel à 1 000 K€.

- Les extensions en zone rurale :

Elles constituent un investissement obligatoire du fait de la loi et du contrat de concession en zone rurale. Leur volume diminue assez sensiblement depuis 3 ans, évolution qui s'explique principalement par la mise en œuvre du ZAN sur les territoires des communes, limitant leur urbanisation.

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'extension	171	148	164	131	116
Montant	2 809 804 €	2 461 538 €	3 271 592 €	2 707 737 €	2 208 000 €

De ce fait, les prévisions budgétaires 2027 seront réduites au même niveau que prévu en 2026, suffisant après reprise des restes à réaliser après vote du compte financier unique.

1.2 L'amélioration du patrimoine d'éclairage public

Hors villes A qui en conservent la maîtrise d'ouvrage, l'investissement du SIEGE dans l'éclairage public des communes membres fait toujours l'objet d'une mobilisation importante, malgré un tassement en 2026 du fait notamment de la fin du dispositif gouvernemental dit « Fonds vert » qui avait permis d'abonder en 2023 et 2024 les crédits budgétaires ouverts à ce titre. En 2027, les prévisions budgétaires seront en baisse par rapport à celles de 2026 pour la partie investissement de la compétence du fait de l'action importante menée par le SIEGE et les communes en faveur des actions de renouvellement LED menée depuis plusieurs années. Sans se tarir, les demandes tendent à se réduire par rapport à une époque de fort investissement post-crise énergétique.

L'analyse financière des différentes politiques publiques réalisée sur les 4 derniers exercices, dont les principaux résultats figurent en préambule, a pu démontrer un besoin de financement récurrent sur les investissements réalisés en matière d'éclairage public. En effet, à la différence des opérations liées au réseau de distribution publique d'électricité qui bénéficient de financements propres (redevances de concession, FACE…), les travaux sur le réseau d'éclairage public ne disposent pas de sources de financement hormis les contributions communales, et mobilisent de ce fait fortement les capacités d'autofinancement du SIEGE.

Aussi, conformément à l'avis rendu par le Bureau syndical du 19 janvier, il sera proposé au comité syndical une augmentation du taux de contribution communale de 20 à 40% du montant HT des travaux pour les opérations d'éclairage public coordonné, permettant d'avoir désormais un taux unique de contribution pour tout projet d'éclairage public en zone rurale (l'éclairage public isolé étant déjà financé à 40% par les communes).

	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Prévision 2027
Eclairage Public Coordonné	4,4 M€	4,4 M€	4,2 M€	3,8 M€	3,5 M€
Eclairage Public Seul	1,9 M€	1,9 M€	1,6 M€	2 M€	2 M€
Eclairage Public Villes B	1,6 M€	1,6 M€	1,6 M€	1,6 M€	1,6 M€
TOTAL	**6,6 M€**	**7,9 M€**	**7,9 M€**	**7,4 M€**	**7,1 M€**

Le SIEGE poursuit également sa mission d'exploitation du réseau d'éclairage public au bénéfice des communes adhérant à cette compétence optionnelle. En 2026, 212 communes adhèrent au service, en charge de la maintenance curative, préventive et de la consommation d'électricité pour environ 35 000 points lumineux (dont plus d'1/3 en LED).

L'étendue des missions exercées par le service pour le compte des communes membres (visites, renouvellement, dépannages et réparations, cartographie, gestion des contrats de fourniture, réponse aux DT-DICT, géoréférencement…) et leur coût ne permettent pas d'envisager un équilibre financier de la compétence optionnelle. Toutefois, le besoin de financement lié à cette activité n'est que de 20% en moyenne sur les 3 derniers exercices, estimé à environ 690 000 € (tenant compte de l'ensemble des sujétions et du personnel affecté).

1.3 L'effacement coordonné du réseau de télécom

L'effacement coordonné des réseaux de télécommunication lorsqu'ils sont en appuis communs du réseau BT constitue une obligation à laquelle la collectivité ne peut se soustraire. L'article L.2224-35 du CGCT indique en effet que *« l'opérateur de communication (…) procède en cas de remplacement de la ligne aérienne par une ligne souterraine à l'initiative de la collectivité, au remplacement de la totalité de sa ligne aérienne en utilisant la partie aménagée à cet effet dans l'ouvrage souterrain construit ».*
Dans ce domaine, le SIEGE consacre annuellement une enveloppe budgétaire qui s'élevait jusqu'en 2020 autour de 4 M€, enveloppe majorée en début de décennie du fait d'une part de l'accélération des programmes d'investissement en matière de renforcement/effacement des réseaux électriques comme exposé précédemment, et d'autre part de l'augmentation des coûts de travaux liés à la crise économique. Pour 2027, il est prévu de minorer, comme en 2026, sensiblement cette enveloppe, pour suivre, là encore, la tendance baissière des montants réservés aux renforcements/effacements coordonnés des réseaux, avec le respect strict des enveloppes de travaux lors de la programmation depuis 2 ans.

	2023	2024	2025	2026	*Prévision 2027*
Budget	4,6 M€	4,6 M€	4,3 M€	4,2 M€	*4 M€*
Nb opérations	136	135	131	129	-

Pour les années à venir, la fin programmée du réseau « cuivre » de l'opérateur historique Orange à compter de 2027 devrait substantiellement corriger l'accord de volonté passé entre le SIEGE 27 et Orange. En effet, les opérateurs sont dorénavant pluriels (Orange, SFR, ENN) et n'ont pas tous la même interprétation des dispositions de l'article L 2224-35 du CGCT. A due concurrence du processus d'abandon du réseau « cuivre », Orange ne sera plus concerné hors zone AMI (Louviers et Vernon). Les prochains mois seront mis à profit pour conclure des accords avec ces différents opérateurs. Le partenariat a d'ores et déjà débuté en 2025 avec la signature avec ENN d'une convention pour l'extension coordonnée des réseaux électriques de fibre optique en souterrain sur son territoire de compétence. Une convention pour l'effacement coordonné des réseaux fibres sur appuis communs avec Eure Normandie Numérique est actuellement en cours de négociation.

II/ Les énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie

La transition énergétique couvre plusieurs champs explorés depuis 2015.

2.1 Le photovoltaïque sur bâtiments et ombrières

Le SIEGE 27 accompagne depuis 2017 les collectivités pour développer la production localisée d'électricité renouvelable sur les bâtiments et parkings publics. Il met à disposition son expertise technique et son assistance pour l'étude des projets, la réalisation et l'exploitation des installations, y compris dans une logique d'autoconsommation individuelle ou collective. A ce titre, il s'est constitué en Personne Morale Organisatrice pour faciliter le processus lorsque le SIEGE est associé aux projets d'autoconsommation collective.

Sur les **380 toitures** ou parkings étudiés, **290** ont été classés sans suite, faute de rentabilité et **64** sont en cours d'étude ou en attente pour diverses raisons (techniques, administratives, structurelles, financières). **20 installations** sont en service pour une puissance cumulée de **718 kWc**.
En 2026, **2 projets** sont en travaux pour une puissance cumulée de **200 kWc** (et 4 autres projets sont en cours avec de l'autoconsommation).
Cette année, la production cumulée a **dépassé 2.2 GWh**.

Constitué en 2020, le budget annexe (ou SPIC) a fait l'objet d'une avance de 2 000 K€, réduite en novembre 2022 de 500 K€ au vu des retards cumulés. En 2027, une nouvelle avance complémentaire de 480 000 € devrait être votée pour faire face à l'avancée des projets et à des logiques d'amortissement des biens, et avant reprise des résultats des exercices précédents après vote du compte financier unique au 1er semestre.

Eu égard à l'évolution des coûts de rachat de l'électricité en forte baisse depuis fin 2025, le modèle économique prôné jusqu'alors par le SIEGE ne permet plus d'envisager la rentabilité des projets sous 20 ans comme fixé initialement. Dès lors, un groupe de travail ad hoc, constitué suite au renouvellement des instances du SIEGE proposera une évolution du modèle retenu à compter de 2027. Ainsi, il sera proposé au Comité syndical de poursuivre la réalisation des études préalables internes au bénéfice des communes et EPCI intéressés (éventuellement moyennant participation pour les EPCI non adhérents au SIEGE), des études externes (éventuellement moyennant contribution variable selon la catégorie de commune : urbaine ou rurale), de conserver la maîtrise d'ouvrage de ces projets ainsi

que leur exploitation au bénéfice des seules communes et en favorisant les projets en autoconsommation. Cette mesure implique que le SIEGE accepte le maintien d'un niveau de déficit acceptable sur ces projets de l'ordre de 15%, et pourrait conduire les communes à participer financièrement à l'investissement pour diminuer le tarif de vente de l'électricité.
Enfin, il pourrait être proposé aux communes la réalisation de prestations complémentaires payantes pour les projets < 100 kWc, telles que de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

2.2 Le bois-énergie

Depuis l'adoption de la loi de Finances 2019, les fonds de concours entre syndicats d'énergie AODE et collectivités membres sont élargis aux problématiques de transition énergétique et le SIEGE peut dorénavant mobiliser des moyens destinés à la valorisation du bois-énergie par combinaison de ses statuts et de ces nouvelles dispositions législatives.

Le SIEGE a donc examiné les contrats d'objectifs patrimoniaux proposés par l'ADEME destinés à soutenir la réalisation de groupes de projets d'énergie renouvelable thermique portés par un seul et même opérateur, et, de son côté, la Région soutient la filière, via un dispositif réservé aux chaudières automatiques au bois déchiqueté (et aux granulés bois si la puissance est inférieure à 60 kW ou 150 kW si justifié).

Depuis 2020, le dispositif d'accompagnement au profit des collectivités euroises prend alors les formes suivantes :

- ***En phase études de faisabilité*** : maîtrise d'ouvrage et prise en charge financière à 100% par le SIEGE des études de faisabilité confiées à un ou plusieurs bureaux d'études compétents. **Près de 50 études ont été réalisées depuis 2020.**
- ***En phase conception / réalisation*** *et sous réserve* des résultats des études de faisabilité et du conventionnement SIEGE/ADEME (atteinte du minimum exigé en termes de nombre d'installations et de quantité de chaleur produite), puis d'une convention de participation financière entre le SIEGE et la collectivité :
 - Réalisation pour le compte de la collectivité des études détaillées et d'exécution et des opérations de génie civil, fourniture et pose des ouvrages (chaufferie et réseau technique, silo de stockage). **5 projets sont en phase de réalisation de travaux**.
 - Accompagnement de la collectivité en matière de sélection d'exploitant en charge des opérations de maintenance de façon qu'à réception de l'ouvrage, elle retrouve son autonomie de gestion dans des conditions satisfaisantes. **4 chaufferies sont d'ores et déjà en exploitation.**

La maîtrise d'ouvrage emporte pour le SIEGE :

- La recherche de financements externes : Région (par projet) et ADEME (via le contrat d'objectif) ;
- Un fonds de concours du SIEGE limité à 20% du montant HT des travaux
- Un financement résiduel de la collectivité (hors réseaux secondaires et chaudière d'appoint à 100%).

Le projet de Budget 2027 marquera l'inscription de crédits en baisse sensible par rapport au budget précédent dédiés à cette politique publique (2M€) pour permettre d'entrer en phase de réalisation de plusieurs projets.

2.3 Accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments

Le décret « Tertiaire » du 23 juillet 2019 définit les objectifs de performance énergétique pour les bâtiments publics et privés, soit une réduction des consommations d'énergie de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2060, un cadre de contrôle et un dispositif de sanctions en cas de non-respect des obligations de réduction du niveau de consommation d'énergie.

Dans ce contexte, la FNCCR s'est porté volontaire pour animer le programme ACTEE 2 visant à apporter un soutien aux collectivités via notamment des mécanismes de mutualisation. Le SIEGE et les 3 agglomérations ont été lauréats de cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en 2021 pour le compte de l'ensemble des communes du département et réitèrent leur candidature à chaque session.

Depuis cette date, **46 communes** adhèrent au service Conseiller en Energie Partagé/Econome de Flux (CEP/EF) constitué de 2 agents rattachés au service Transition Energétique. **279 bâtiments sont concernés**.

149 audits ont été réalisés depuis 2022 pour un montant d'environ 190 000€HT et **28 communes** ont conventionné avec le SIEGE pour percevoir un fonds de concours pour un cumul financier de **280 000 €**.

Par ailleurs, l'adhésion au service de Conseiller en Energie Partagé et Econome de flux proposé par le SIEGE 27 a généré de la part des communes des recettes de l'ordre de 125k€ depuis 2022.

2.4 La production d'énergies renouvelables > 100 kWc

Le SIEGE 27 a créé en octobre 2023 la société d'économie mixte (SEM) « Transition Euroise Energies » (TEE27). Il en est l'actionnaire majoritaire à hauteur de 75%, aux côtés de :

- La Caisse des Dépôts et Consignations : 8% ;
- Le Crédit Agricole Normandie Seine Participation : 8% ;
- La Caisse d'Epargne Normandie : 8% ;
- La SEM SIPEnR, partenaire historique du SIEGE 27 : 1%.

Dotée d'un capital initial de 5M€ avec des besoins à terme de l'ordre de 8,5M€, la SEM TEE27 intervient sur l'ensemble des filières (photovoltaïque au sol, sur grandes toitures et grandes ombrières, éolien et méthanisation).

Grâce aux actions menées depuis 2017 par le SIEGE 27, la SEM TEE 27 dispose déjà d'un portefeuille de projets d'énergie renouvelable conséquent : 177 MW représentant un investissement total de l'ordre de 157M€ (financés à 83% par emprunts bancaires et 17% par des fonds propres).
8 projets sont déjà constitués en SAS, pour une puissance cumulée de 130 MW, opérationnelle entre 2025 et 2027 :

- 6 projets photovoltaïques au sol (4 en exploitation, 2 en cours de développement) ;
- 2 projets éoliens (1 en exploitation et 1 ayant obtenu les autorisations).

La SEM a d'autres projets en cours de discussions avec les territoires et des opérateurs privés dans les filières photovoltaïque, éolienne et méthanisation. Elle investit la mise en place de boucle d'autoconsommation collective avec le développement des ombrières de parkings.

Il sera proposé à l'organe délibérant du SIEGE 27 d'augmenter le capital de la SEM, par le biais du vote d'une autorisation de programme de 1.5M€ sur 2 ans, avec adoption de crédits de paiement à hauteur de 750 000 € sur les exercices 2027 et 2028.

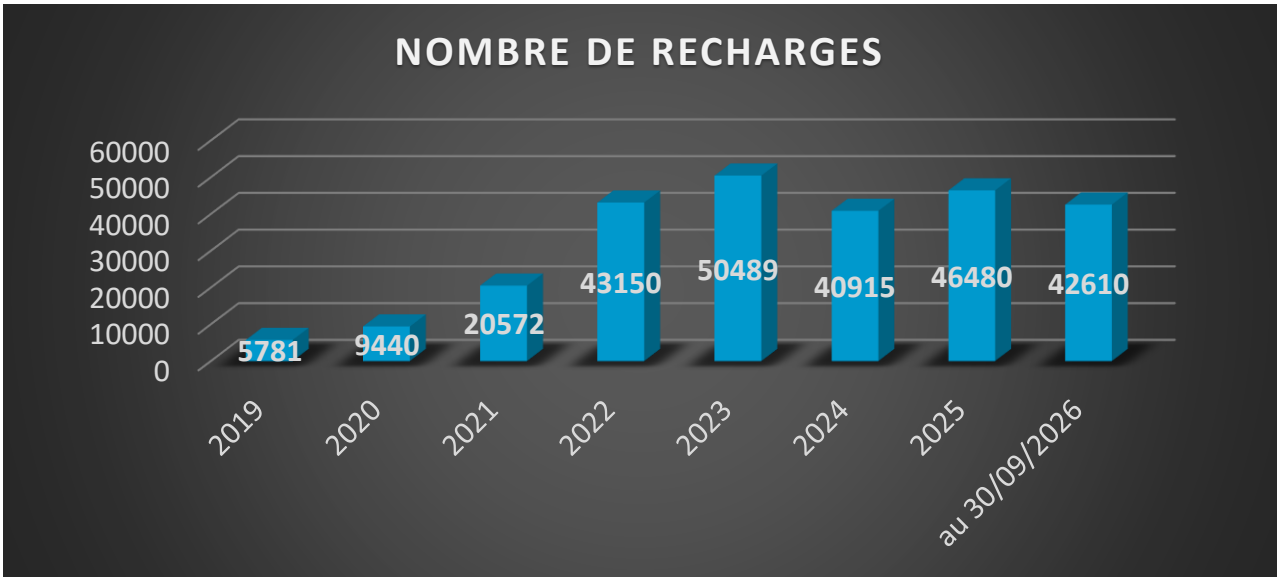
III/ La mobilité électrique

En termes de mobilité, et avec l'arrêt de l'exploitation des stations hydrogène décidée par le Comité syndical en 2025 et ayant conduit au démantèlement en 2026 des 3 stations du territoire, l'action du SIEGE se limitera en 2027 à la problématique du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Opérationnel depuis 2017-2018, le réseau primaire d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques développé par le SIEGE a su démontrer sa pertinence, et évolue depuis, par l'amélioration du service rendu aux usagers et son renforcement.

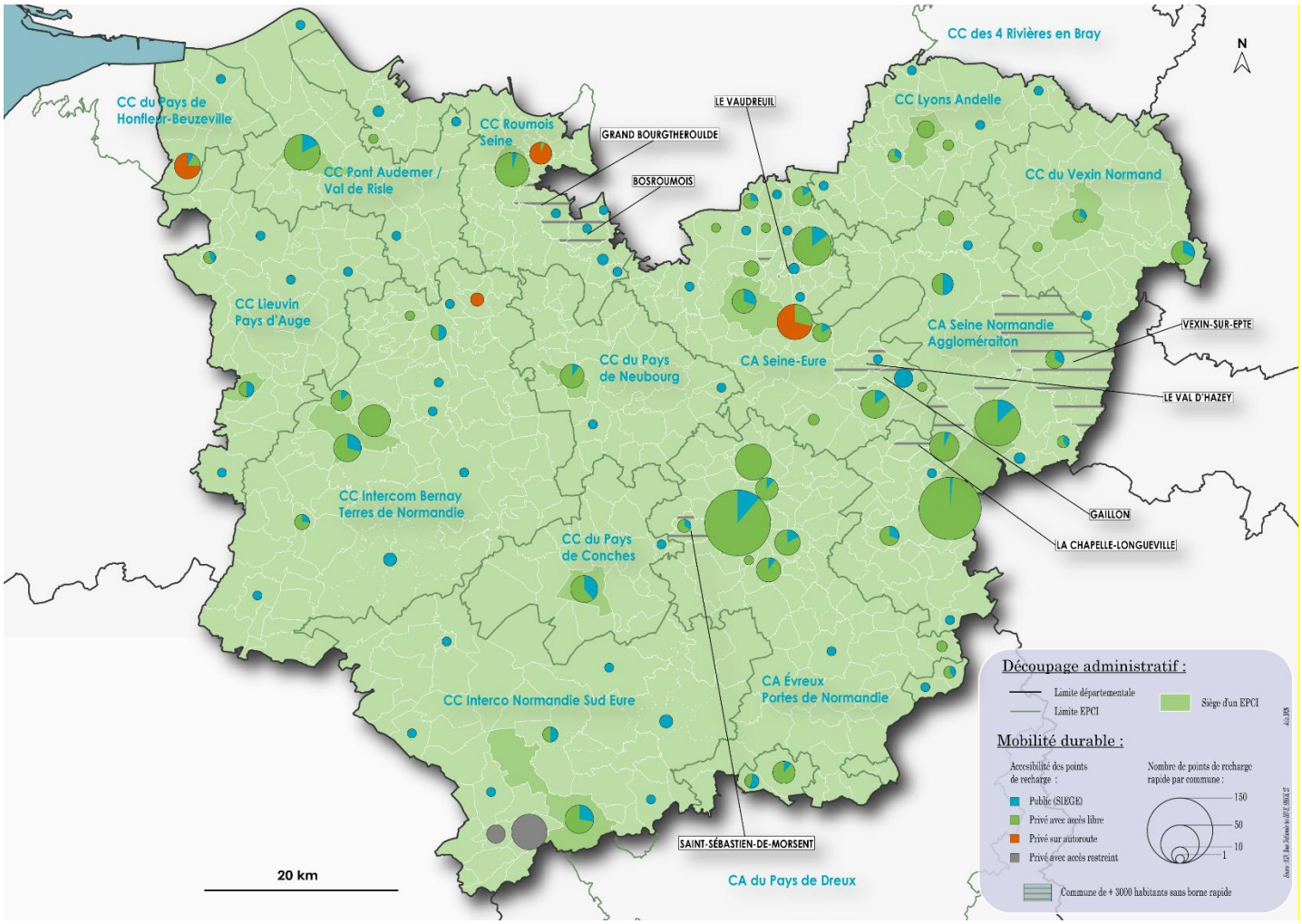
Ainsi, aux 136 bornes historiques ont été procédés les ajustements suivants en termes d'investissement :

- **2021 :** lauréat du plan de relance pour la création de 6 bornes rapides en ce que le territoire départemental en était totalement dépourvu. Conformément aux dispositions prévues dans cet appel à projet, ces bornes ont été installées en zone rurale.
- **2022 :** rétrofit des bornes pour y installer des compteurs certifiés afin de faire évoluer la tarification au KW/h, plus juste pour la communauté des usagers. La nouvelle tarification a été mise en œuvre en juillet 2023 avec pour conséquence une réduction du nombre de recharges mais compensée par des recettes en hausse.
- **2024 :** installation de 13 bornes semi rapides (DC 30KW) en vue d'accélérer le temps de charge dans les secteurs géographiques les plus pertinents en termes de fréquentation et d'aménagement de l'espace, subventionné par le programme ADVENIR.

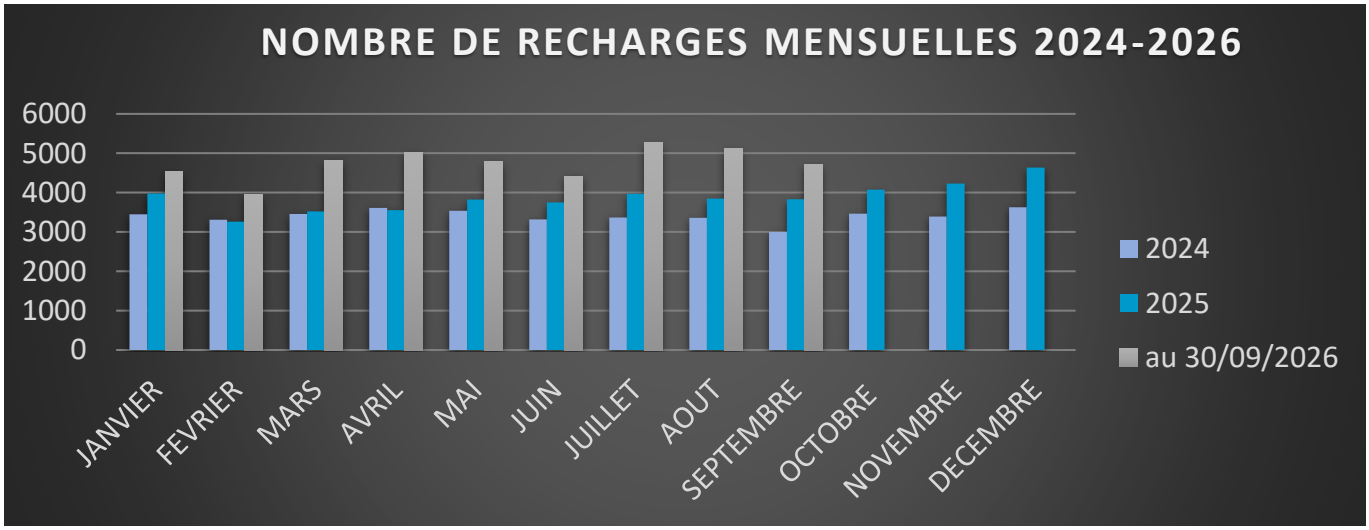


Adopté en 2023, le schéma directeur des IRVE n'avait pas prévu d'investissements complémentaires jusqu'en 2025. Ledit schéma sera très prochainement révisé et conçu comme un outil de pilotage et d'aide à la décision mis à jour annuellement au profit des différentes autorités organisatrices de la mobilité du département
Toutefois, la problématique se pose aujourd'hui davantage sur l'exploitation du réseau, aujourd'hui mature et en rythme de croisière. En attendant cette actualisation, il convient d'indiquer que le développement de l'initiative privée engagé depuis 2022 démontre que l'action du SIEGE a porté ses fruits et a permis de lancer la filière. La carence de l'initiative privée n'étant désormais plus avérée, hormis en zone rurale où le réseau SIEGE présente tout son intérêt, il

ne semble pas pertinent de procéder à un nouveau déploiement, excepté dans les secteurs fragilisés par un panel d'indicateurs de risques (nombre de véhicules électriques, densité de logements dépourvus d'emplacements réservés, flux de circulation…) en cours de modélisation. Le SIEGE provisionnera toutefois en 2027 des crédits pour permettre le déploiement de bornes à la demande expresse de communes, tout en rappelant que désormais, les taux de contribution des communes est de 75% du montant des investissements, et l'intégralité des coûts d'exploitation. En contrepartie, les recettes liées aux recharges seront reversées aux communes concernées.



S'agissant de l'exploitation dudit réseau, sans être à l'équilibre financier, en comprenant toutes les charges, y compris de personnel, le SIEGE atteint une moyenne de couverture de 75% sur les 3 derniers exercices. Le rythme de perception des recettes et des mandatements conduit à constater sur chaque exercice soit des déficits, soit des excédents parfois importants.



IV/ Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le SIEGE s'est engagé en tant qu'autorité publique locale compétente dans l'élaboration du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur le territoire départemental. Ce PCRS est un référentiel topographique de haute précision initialement conçu pour l'Eure en mode mixte (raster + vecteur) afin de répondre aux exigences du décret DT-DICT et d'offrir une base cartographique commune à l'ensemble des acteurs territoriaux.

Le contexte opérationnel et financier ayant évolué (désengagement progressif de plusieurs partenaires financiers, complexité technique accrue des livrables vectoriels…), le SIEGE a décidé de recentrer le projet sur un PCRS raster simple, une solution pragmatique qui conserve l'essentiel des fonctionnalités tout en garantissant une mise en œuvre opérationnelle dans des délais raisonnables. Cette réorientation a permis une réduction substantielle des coûts, passant de 1,5 million d'euros (prévus au Budget Primitif 2025) à 800 000 euros, soit une économie de 47%. Elle optimise également le calendrier de déploiement en éliminant les phases complexes de vectorisation et de modélisation 3D, tout en conservant les fonctionnalités essentielles telles que les orthophotoplans à haute résolution.

Le SIEGE, s'est également rapproché d'Enedis pour redéfinir le partenariat envisagé eu égard à l'évolution du projet. Enedis ayant déjà engagé la couverture de 65% du territoire départemental, le SIEGE27 prendra donc à sa charge l'intégralité de la maîtrise d'ouvrage et du coût d'investissement des 35% restants du territoire, correspondant à environ 280 000 € TTC, budget comprenant l'acquisition d'orthophotoplans haute résolution couvrant 35% environ des 6 040 km² du département, le traitement radiométrique et géométrique des images, la mosaïque des clichés et le contrôle qualité conformément au standard CNIG, l'intégration sur la plateforme GéoNormandie avec une interface de consultation dédiée, l'acquisition d'un serveur pour le stockage des données et la publication via une interface dédiée, les prestations d'accompagnement technique pour l'appropriation par les utilisateurs, et une réserve pour imprévus techniques.

Les marchés pour la réalisation du PCRS (vols et réalisation) ont été attribués en 2026 et s'en est suivi la phase de conventionnement avec la Région et le FEDER pour le subventionnement à 80% du montant HT de l'investissement consenti.
La réalisation d'une partie des vols a d'ores et déjà eu lieu. 2027 sera l'année de la mise à disposition du PCRS, pour le bénéfice du SIEGE, de ses partenaires. Elle sera aussi l'occasion de mettre en œuvre les conditions de mise à jour et d'exploitation du service.

V/ L'achat mutualisé d'électricité

Tout en s'engageant auprès des collectivités dans la réalisation de projets majeurs sur leur territoire, le SIEGE accompagne ses adhérents dans leur quotidien par la coordination d'achats mutualisés en matière d'énergie et de logiciels de gestion dans le domaine de la transition énergétique.

S'agissant de la fourniture d'électricité, le SIEGE coordonne un groupement d'achat depuis le 1er janvier 2016 et le début de l'arrêt de certains tarifs réglementés de ventes.

A ce jour et pour 2027, ce sont – en moyenne selon les lots proposés environ 250 collectivités et groupements publics qui adhèrent à ce dispositif, pour un volume global de près de 9 000 contrats et près de 100 GWh fournis annuellement.

Les appels d'offres lancés en 2025 ont permis de retenir les futurs fournisseurs pour les la période 2026/2028 :

- TOTAL ENERGIES pour l'ensemble des contrats relatifs aux bâtiments (> et ≤ 36 kVA),
- SELFEE pour les contrats relatifs à l'éclairage public.

Les conditions économiques plus favorables depuis la crise énergétique subie depuis 2021 permettent au SIEGE de proposer aux adhérents du groupement des tarifs depuis 2026 en baisse en moyenne de près de 90% du prix du MWh par rapport aux prix 2025. Après ajouts des taxes et tarifs d'acheminement pesant respectivement pour environ 35 et 30% du prix total facturé, à une baisse prévisible moyenne et tous lots confondus de l'ordre de 20%.

Les tarifs pour 2027 sont fixés et seront similaires à ceux connus en 2026. Pour 2028, 75% des volumes sont d'ores et déjà réservés à des tarifs moyens proches de ceux pratiqués depuis 2026. Les 25% restants restent à fixer, mais la prudence requiert de différer la prise de décision dans un contexte, fin 2026 de hausse sensible des tarifs.

VI/ Les prévisions budgétaires

Considérant que les reports de l'exercice 2026 (qui ne peuvent à la date de préparation du présent document être vraisemblablement évalués) sont par nature financés par des recettes de l'exercice en cours, ils ne peuvent figurer dans les maquettes et évaluations financières qui vont suivre, au titre du principe d'annualité budgétaire.

6.1 La section de fonctionnement

Le projet de budget primitif 2027 affiche une section de fonctionnement en légère baisse par rapport à celle de 2026 (- 248 000 €).

6.1.1 Les recettes de fonctionnement : 24 835 500 € en 2027

Compte tenu de ce qui précède et du contexte économique, le SIEGE retiendra encore davantage pour 2027 des évaluations prudentes du montant de ces recettes de fonctionnement :

- Depuis 2023 sous forme d'accise sur l'électricité, l'ancienne Taxe sur la consommation finale d'électricité ne devrait pas évoluer en 2027. Après une baisse constatée du niveau de perception en 2025, désormais sous forme de reversement par l'Etat, du fait de la baisse de consommation constatée en 2024, le niveau d'accise pour 2027 devrait être sensiblement identique à celui perçu en 2026.
- La *Redevance d'Investissement dite « R2 »* versée par Enedis au titre des investissements réalisés par le SIEGE, fondée en 2027 sur les travaux réalisés en 2025, devrait être en baisse de l'ordre de 3% (-100 k€) du fait du tassement des mandatements constatés en 2025 qui s'explique par la mise en œuvre de mesures de maîtrise des dépenses depuis 2023.
- Les *participations des communes aux travaux imputées en section de fonctionnement* (enfouissement des réseaux de télécommunications et maintenance de l'éclairage public- y compris fourniture d'électricité) seront stables en 2027, que ce soit les contributions aux travaux sur le réseau de télécommunications maintenues à 2.7M€, celles relatives aux opérations de maintenance de l'éclairage public, maintenues à 1.2 M€, ainsi que celles concernant les reversements par les communes maintenance des sommes acquittées par le SIEGE pour le paiement des factures d'électricité, maintenues à 2 M€ malgré une baisse des tarifs de l'électricité attendue en 2027. Les régularisations et glissement des factures d'un exercice à l'autre requièrent de maintenir ces crédits ouverts en 2026.
- Les subventions et fonds de concours versés par la Région, l'ADEME et la FNCCR aux dispositifs ACTEE, CEP Bois notamment seront réajustés à la baisse (-90%) pour tenir compte de la réalité des recettes perçues et des nouvelles modalités du dispositif qui octroie désormais directement ces aides aux agglomérations du département.
- Les redevances perçues des usagers des bornes de recharge seront revues à la hausse par rapport à 2026 (+8%), eu égard à l'augmentation constatée des recharges opérées sur notre réseau.

	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Projet Budget 2027	Variation 2026/2027
Accise sur l'Electricité	13 000 000 €	12 600 000 €	12 600 000 €	12 600 000 €	-
Redevance R2 (Electricité)	3 450 000 €	3 940 000 €	3 600 000 €	3 500 000 €	-3%
Redevance R1 (Electricité et Gaz)	1 970 000 €	1 930 000 €	1 950 000 €	1 970 000 €	+1%
Redevance Occupation Domaine Public Communal	260 000 €	263 000 €	266 000 €	278 000 €	+5%
Redevance Occupation Réseau – Fibre	30 000 €	10 000 €	10 000 €	1 000 €	-90%
Participations Communes - Travaux Télécom	2 700 000 €	2 700 000 €	2 700 000 €	2 700 000 €	-
Participations Communes – Maintenance EP	1 000 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	-
Participations Communes - Fourniture énergie EP	2 700 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	-
Subventions / Fonds de concours – CEP et Bois	550 000 €	510 000 €	254 000 €	30 000 €	-90%
Recettes IRVE / Stations Hydrogène	462 500 €	400 000 €	250 000 €	270 000 €	+8%
Atténuations de charges	35 000 €	90 000 €	90 000 €	95 000 €	+6%
Reversement de la SEM (Fonctionnement / MàD)	-	-	37 000 €	37 000 €	-

6.1.2 Les Dépenses de fonctionnement : 24 835 500 € (dont 15528 630 € de dépenses réelles)

Comme chaque année, les dépenses de fonctionnement les plus importantes en 2027 seront les reversements réalisés auprès des communes urbaines adhérentes, l'enfouissement des réseaux de télécommunication en miroir des investissements réalisés sur le réseau de distribution public d'électricité et le financement de l'investissement par la section de fonctionnement.

Hormis ces postes de dépenses, le reste de la section traduira les efforts du syndicat pour contenir l'évolution des dépenses. A ce titre, les *charges à caractère général* « classiques » sont maintenues sous la barre du million d'euros.

Les autres charges à caractère général sont constituées :

- Des crédits ouverts au titre de l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications qui seront réduites de 200 000 € pour atteindre 4M€, du fait de la baisse des opérations programmées au titre des opérations d'effacement coordonné des réseaux.
- Des crédits ouverts au titre de la maintenance de l'éclairage public qui seront sensiblement augmentés en fonction des mandatements constatés et des probables nouvelles adhésions de communes qui interviendront en 2027 (+4% pour atteindre 1.35M€). En complément, l'enveloppe réservée au paiement des factures d'électricité pour le compte des communes adhérentes à cette compétence optionnelle, sera maintenue à 2 M€, comme en 2026, et ce malgré la baisse attendue des tarifs comme indiqué précédemment.
- Des crédits ouverts au titre de l'exploitation du service de bornes de recharge pour véhicules électriques qui ne subiront qu'une augmentation minime au regard des dépenses réellement acquittées en 2026 (+2%).

- Les crédits relatifs à l'exploitation des stations hydrogène seront quant à eux supprimés en 2027 après l'arrêt de l'exploitation décidée en 2026 et après démantèlement réalisé des 3 stations.
- Enfin, des crédits affectés à la réalisation d'audits et études réalisés par le service Transition énergétique du SIEGE qui seront en baisse sensible (-17%) pour tenir compte des demandes formulées par les collectivités adhérentes.

La masse salariale augmentera cette année de l'ordre de 4% pour s'établir à 3 502 00 €, afin de tenir compte des évolutions de carrière des agents en poste mais aussi et surtout de la nécessité de création de postes en doublons pour assurer le remplacement par tuilage de plusieurs agents qui feront valoir leurs droits à la retraite en 2027.

Le reversement de l'Accise sur l'électricité (anciennement TICFE) aux villes urbaines, qui concerne 5 villes A pour lesquelles le SIEGE reverse 100% du produit de cette taxe et 35 villes B pour lesquelles le SIEGE reverse 35% dudit produit sera maintenu à un niveau équivalent à 2026 du fait de la stabilité prévisionnelle de la recette correspondante en 2027.

Enfin, les *autres charges de gestion courante* resteront quasiment équivalentes avec une dépense prévue de 182 130 €, tandis que le niveau des *fonds de concours* versés par le SIEGE depuis 2022 aux communes pour la rénovation de leurs bâtiments seront maintenus à 50 000 € du fait de l'évolution du dispositif avec le versement direct et non plus via le SIEGE sur le périmètre des 3 agglomérations depuis 2026.

L'ensemble de ces prévisions permettent d'envisager un autofinancement et un virement de la section en section d'investissement de 8 666 870 €, niveau en hausse de 2% par rapport à l'exercice précédent.

	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Projet Budget 2027	Variation 2026/2027
Charges à caractère général	9 837 500 €	9 561 300 €	9 296 300 €	8 976 000 €	-3%
Dont Travaux réseau de télécommunications	*4 600 000 €*	*4 300 000 €*	*4 200 000 €*	*4 000 000 €*	*-5%*
Dont Maintenance EP	*997 000 €*	*1 150 000 €*	*1 300 000 €*	*1 350 000 €*	*+4%*
Dont Fourniture Energie EP	*2 100 000 €*	*2 000 000 €*	*2 000 000 €*	*2 000 000 €*	-
Dont Maintenance IRVE (y compris énergie)	*430 000 €*	*430 000 €*	*440 000 €*	*450 000 €*	*+2%*
Dont Maintenance Hydrogène	*660 000 €*	*675 000 €*	*110 000 €*	-	*-100%*
Dont Transition Energétique – Etudes et Audits	-	*260 000 €*	*350 000 €*	*292 000 €*	*-17%*
Dont autres charges à caractère général	*1 050 500 €*	*906 300 €*	*896 300 €*	*884 000 €*	*-1%*
Charges de personnel	*2 973 000 €*	3 100 500 €	3 373 500 €	3 502 000 €	+4%
Reversement TCCFE/TICFE aux Villes urbaines	3 300 000 €	3 100 000 €	2 800 000 €	2 800 000 €	-
Autres charges de gestion courante	159 100 €	160 907 €	174 456 €	182 130 €	+4%
Fonds de concours communes (rénovation bâtiments)	500 000 €	400 000 €	50 000 €	50 000 €	-
Virement à la section d'Investissement	*9 395 900 €*	8 240 293 €	8 505 744 €	8 666 870 €	+2%

6.2 La section d'investissement

Equilibrée à 35 341 870 € (en baisse de 5% par rapport à 2026), opérations d'ordre comprises, elle est comme les années antérieures affectée majoritairement aux travaux de distribution d'électricité et d'éclairage public, avec des actions complémentaires.

6.2.1 Les recettes d'investissement : 35 341 870 € en 2027 (dont 23 2350 000 € de recettes réelles)

Majoritairement abondées par le virement depuis la section de fonctionnement (8 666 870 €), les recettes d'investissement de l'établissement sont composées en outre :

- Des aides du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) destinées à aider aux renforcements des réseaux en zone rurale, dont les fonds évoluent en fonction des contraintes des réseaux du territoire, et du rythme de perception des aides par exercice. Il est prudent de prévoir des crédits en baisse par rapport à l'exercice précédent pour 2027 (2 650 000€), du fait du ralentissement des mandatements réalisés sur les programmes de travaux correspondants, et la baisse des crédits alloués par l'Etat à ce Compte d'Affectation Spéciale.
- Des contributions d'Enedis qui restent stables au titre des effacements de réseau qui sont annuellement et conventionnellement de 750 000 €, mais dont les crédits ouverts au titre de la PCT (Part Couverte par le Tarif) devraient augmenter légèrement du fait de la légère hausse des extensions réalisées ou prévisibles en 2027.
- Des crédits portant contribution des pétitionnaires aux extensions du réseau électrique qui sont désormais comptabilisées séparément et qui baissent sensiblement (600 000 €) eu égard à la réalité des recettes perçues en 2026.
- Des contributions des communes aux opérations de travaux sur les réseaux qui augmenteront légèrement à 5.3 M€ (+2%), du fait de la décision qui devrait être approuvée au prochain Comité d'augmenter le taux de contribution des communes sur les opérations d'éclairage public coordonné (de 20 à 40% du montant HT des travaux).

- Des crédits ouverts au titre des travaux réalisés pour compte de tiers, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 2.8 M€ (-22%), travaux qui concernent pour partie les travaux réalisés en coordination à l'occasion de travaux réalisés sur les réseaux et pour la majeure partie par les travaux réalisés pour l'implantation de chaufferies-bois par le SIEGE sur plusieurs communes du département, du fait du nombre d'opérations en baisse prévue pour 2027.
- Des subventions du FEDER au titre de la réalisation du PCRS qui devraient être versées en 2027 après finalisation du projet (200 000 €).
- Du FCTVA sur les investissements consentis à hauteur de 3.8M€, en baisse notoire par rapport à 2026, du fait de l'adoption depuis 2023 des mesures visant à contenir la programmation des travaux du SIEGE en vue d'améliorer la situation financière du SIEGE, et de l'anticipation des mesures qui pourraient être adoptées en Loi de Finances pour 2027.

Afin de garantir l'équilibre budgétaire et permettre les investissements détaillés ci-après, il est nécessaire, au stade de la préparation du budget primitif 2027, de prévoir un emprunt à hauteur de 6.5M€, soit en augmentation par rapport à la prévision de l'exercice précédent (+35%) du fait de la baisse constatée de plusieurs postes de recettes et des investissements à réaliser en 2027, comme exposés ci-après.
Cet emprunt est estimé afin d'ajuster les recettes d'investissement aux dépenses prévisionnelles, à une date à laquelle les réalisations de l'exercice ne peuvent être consolidées avec fiabilité (moins des ¾ de l'exercice étant réalisés à cette date). Quoiqu'il en soit, au regard de l'exécution des précédents exercices, la réalisation de cet emprunt dans son intégralité semble peu probable, le niveau d'excédent prévisible dégagé fin 2026 devant vraisemblablement permettre la couverture a minima partielle de ce besoin de financement.

	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Projet Budget 2027	Variation 2026/2027
FACE	3 700 000 €	3 780 000 €	3 500 000 €	2 650 000 €	-24%
Contribution Enedis Effacement (Art.8)	800 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	-
Contribution Enedis Extension (PCT)	1 000 000 €	850 000 €	800 000 €	860 000 €	+7.5%
Contribution Particuliers Extension	500 000 €	750 000 €	620 000 €	600 000 €	-3%
Participations Communes - Travaux Réseaux	5 300 000 €	5 160 000 €	5 200 000 €	5 300 000	+2%
Participations Coordination travaux	400 000 €	2 600 000 €	3 600 000 €	2 800 000 €	-22%
Subventions Europe/Etat/Région/Autres	450 000 €	435 600 €	435 600 €	200 000 €	-54%
FCTVA	5 200 000 €	5 200 000 €	4 600 000 €	3 800 000 €	-17%
Emprunt	4 000 000 €	4 500 000 €	4 800 000 €	6 500 000 €	+35%
Virement de la Section de Fonctionnement	9 395 900 €	8 240 293 €	8 505 744 €	8 666 870 €	+2%

6.2.2 Les dépenses d'investissement : 35 341 870 €

L'autofinancement dégagé permet, avec l'inscription d'un emprunt à hauteur de 6.5 M€, d'assurer un budget d'investissement satisfaisant mais en léger retrait des exercices précédents pour ce qui est des missions historiques du SIEGE, avec un montant global d'investissement de 27.680M€ (-1%), auxquels il convient d'ajouter 4 millions d'€ relatifs aux travaux sur les réseaux de télécommunication imputés en section de fonctionnement.

S'agissant des *investissements réalisés au titre des missions historiques* du SIEGE, et malgré la réduction des enveloppes dédiées, l'ambition de la collectivité est encore une fois axée prioritairement sur le réseau électrique en zone rurale, et sur son extension avec 17.8 M€ réservés.
Les crédits ouverts au titre des opérations des villes B sont conservés à hauteur de 3 100 000€, permettant de satisfaire la demande de ces villes urbaines, sur lesquelles le SIEGE conserve une partie de l'Accise perçue sur leur territoire, principalement consacrée à la résorption des fils nus en zones urbaines et à la modernisation de l'éclairage public.
Les crédits ouverts au titre des opérations des villes A seront également maintenus à 1 000 000€, niveau moyen des mandatements réalisés sur les derniers exercices.
Enfin, les dépenses liées aux opérations d'éclairage public (5.5M€ auxquels s'ajoutent 280 000 € pour les investissements liés à des opérations réalisées dans le cadre de la maintenance) seront quant à eux revus à la baisse pour tenir compte des demandes des communes, en retrait en 2026 et 2027 sur cet item.

S'agissant des *autres investissements liés aux nouvelles missions du SIEGE*, ceux-ci seront axés en 2027 :
- Sur l'inscription de crédits au titre des opérations pour compte de tiers pour majoritairement permettre l'investissement dans l'installation de chaufferies-bois pour les communes du département ayant conventionné avec le SIEGE, compensés en recettes pour 2.8M€ ;
- S'agissant des bornes de recharge, seuls 50 000 € seront inscrits cette année, comme en 2026 pour permettre de petites adaptations du réseau existant ou la mise en œuvre du « droit à la prise » le cas échéant ;
- Sur la réduction des crédits ouverts au titre du développement du réseau de distribution de gaz afin de permettre la réalisation d'extensions estimées légèrement en deçà de la rentabilité économique, seuls 5 000 € étant maintenus en cas d'apparition d'un projet de cette nature, dans un contexte de désinvestissement sur ce type de réseaux prôné par l'Etat ;

- Sur la nouvelle capitalisation auprès de la SEML TEE, prévue et proposée au prochain comité, avec la mise en œuvre d'une Autorisation de Programme de 1.5M€ sur 2 ans, avec inscription en 2027 de 750 000 € de Crédits de Paiement, pour permettre l'investissement par la SEM dans de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable ;
- Sur l'aide aux communes pour la rénovation énergétique de leur patrimoine avec l'inscription de 100 000 € de fonds de concours à verser au titre du programme ACTEE, comme en 2026 ;
- Sur l'amélioration du patrimoine et de la connaissance des réseaux avec l'inscription de 210 000 € au titre des dépenses logicielles et de constitution de la base de données s'agissant des réseaux d'éclairage public ;
- Sur l'abondement du Budget Annexe dédié au SPIC « Production d'énergie renouvelable » à hauteur de 480 000 € pour permettre la poursuite des investissements réalisés pour l'installation de petites installations photovoltaïques sur les bâtiments publics du territoire.

Enfin, il reste à noter que 201 000 € (-6%) seront provisionnés au titre des investissements « logistiques » pour permettre principalement l'investissement dans le réseau informatique du SIEGE cette année, le renouvellement partiel de la flotte automobile, et la réalisation de quelques aménagements mineurs des locaux du SIEGE.

	Budget 2024	**Budget 2025**	**Budget 2026**	**Projet Budget 2027**	**Variation 2026/2027**
Travaux Réseaux	30 400 000 €	28 200 000 €	28 000 000 €	27 680 000 €	-1%
Dont Renforcement/Effacement Electricité Rural	*17 000 000 €*	16 000 000 €	16 000 000 €	16 000 000 €	-
Dont Eclairage Public Rural	*6 300 000 €*	5 800 000 €	5 800 000 €	5 500 000 €	-5%
Dont Extension Rural	*2 500 000 €*	2 000 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	-
Dont Effacement et Eclairage Public Villes B	*3 100 000 €*	3 100 000 €	3 100 000 €	3 100 000 €	-
Dont Effacement Villes A	*1 200 000 €*	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	-
Dont Travaux liés à la maintenance EP	*300 000 €*	300 000 €	300 000 €	280 000 €	-6%
Travaux en coordination / Chaufferies Bois	400 000 €	2 600 000 €	3 600 000 €	2 800 000 €	-22%
Stations Hydrogène	100 000 €	160 000 €	50 000 €	-	-100%
Bornes de recharge (IRVE)	350 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	-
Participations aux extensions réseau Gaz / Métha	250 000 €	150 000 €	120 000 €	5 000 €	-96%
Participations aux projets éoliens/PV/SEM	1 875 000 €	-	-	750 000 €	+100%
Logiciels et patrimoine (EP)	290 000 €	180 000 €	220 000 €	210 000 €	-5%
PCRS	-	1 500 000 €	-	-	-
Moyens Logistiques (véhicules, locaux, informatique)	140 000 €	121 000 €	213 000 €	201 000 €	-6%
Subventions aux Communes – transition énergétique	120 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	-
Versement au Budget Annexe – SPIC	-	344 000 €	640 000 €	480 000 €	-25%

Le montant total du Budget Primitif s'élève pour 2027 à 60 177 370 € (62 457 844 € en 2026), soit en baisse de 4% par rapport au Budget primitif 2026.

C'est donc sur la base de ces éléments contextuels et des évolutions relatées dans le présent document qu'il vous est proposé de débattre des orientations budgétaires 2027, qui se traduisent à la fois par le prolongement de la stratégie d'investissements en faveur de l'investissement public local et la mise en œuvre de projets inscrits dans la transition énergétique de notre territoire départemental.

ANNEXE 1

Orientations du Budget Annexe « Production d'Energie Renouvelable »

Par délibération du 30 novembre 2019, le Comité syndical validait la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) relatif à la Production d'Energie renouvelable, afin de retracer les opérations portées par le SIEGE et visant à poser des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics des communes intéressées. La création de ce SPIC était justifiée par l'activité du SIEGE en la matière consistant à revendre l'énergie produite, activité entrant dans le champ concurrentiel.

Dans la continuité de l'adoption des précédents budgets annexes, il est nécessaire d'adopter un budget prévisionnel dans un contexte incertain qui nécessitera de probables ajustements après adoption du compte financier unique 2026 et au regard des orientations qui pourront être adoptées sur l'évolution de l'exercice cette politique publique par le SIEGE.

Les inscriptions sont réduites comme indiqué ci-dessous :

		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Investissement	**Dépenses** **Recettes**	548 000 € 480 000 €	83 000 € 151 000 €	631 000 € 631 000 €
Exploitation	**Dépenses** **Recettes**	66 500 € 134 500 €	71 000 € 3 000 €	137 500 € 137 500 €

S'agissant de la section d'exploitation

Les crédits ouverts correspondent majoritairement au chapitre 011 (Charges à caractère général) pour 62 500 € avec le détail suivant :

- 20 000 € imputés au compte 6156 pour les opérations de maintenance des panneaux photovoltaïques installés,
- 6 000 € imputés au compte pour les frais d'études,
- 30 000 € imputés au compte relatif aux assurances des panneaux, contrat auquel le SIEGE devrait adhérer à compter de 2026,
- les 6 500 € restants servant au paiement du TURPE, des taxes et des abonnements logiciels.

Concernant le chapitre 014 (Atténuations de produits), 1 000 € sont inscrits pour permettre le reversement à l'Etat de l'accise sur l'électricité perçue dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective pilotée par le SIEGE.

Concernant le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante), 3 000 € sont inscrits pour permettre majoritairement l'acquisition de droits d'utilisation de bases de données en nuage (cloud).

Cette année encore, des dépenses d'ordre seront inscrites au chapitre 042 pour tenir compte de la dotation aux amortissements des installations réalisées (71 000 €).

Ces dépenses s'équilibrent avec **les recettes d'exploitation** correspondant à la revente de l'électricité produite pour 134 500 €, les 3 000 € restants provenant de la quote-part de l'amortissement des subventions d'investissement reçues.

S'agissant des dépenses d'investissement

Les crédits ouverts correspondent uniquement au chapitre 23 et au compte 2315, relatifs aux immobilisations en matière d'installations photovoltaïques sur bâtiments publics à hauteur de 548 000 €, crédits qui permettront le démarrage des travaux début 2027 et qui seront ajustés dès la prochaine décision modificative.

Enfin, 3 000 € seront imputés au titre de l'amortissement des subventions reçues et 80 000 € pour permettre le basculement et l'immobilisation des opérations achevées.

S'agissant des recettes d'investissement

L'intégralité des recettes réelles d'investissement (480 000 €) proviennent de la dotation du Budget Principal.

Les 151 000 € de recettes d'ordre proviennent d'opérations entre sections et des amortissements.

Le Projet de Budget Annexe synthétisé ci-dessus s'élève à 768 500 €.

ANNEXE 2

Ressources Humaines

(en application des dispositions de l'article D2312-3

du Code général des Collectivités Territoriales au titre de l'exercice en cours)

1/ Les effectifs du SIEGE

Les effectifs en emploi permanents au SIEGE sont, au 1er octobre 2026 de 48, soit 47.8 équivalents temps plein (ETP) pour les effectifs budgétaires dont 47 pourvus, soit 43.8 ETP.

Les postes sont répartis de de la manière suivante par filière :

EMPLOIS FONCTIONNELS :

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
DGS de 150 000 à 400 000 habitants	1	1

FILIERE TECHNIQUE :

	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Ingénieur chef hors classe	A+	0	0
Ingénieur Principal	A	1	1
Ingénieur	A	6	6
Technicien principal 1ère classe	B	12	12
Technicien principal 2ème classe	B	8	8
	TOTAL	**27**	**27**

FILIERE ADMINISTRATIVE :

	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Attaché Hors Classe	A	1	1
Attaché	A	2	2
Rédacteur Principal 1ère classe	B	2	2
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1	1
Rédacteur	B	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	6	6
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1
Adjoint administratif	C	6	5
	TOTAL	**20**	**19**

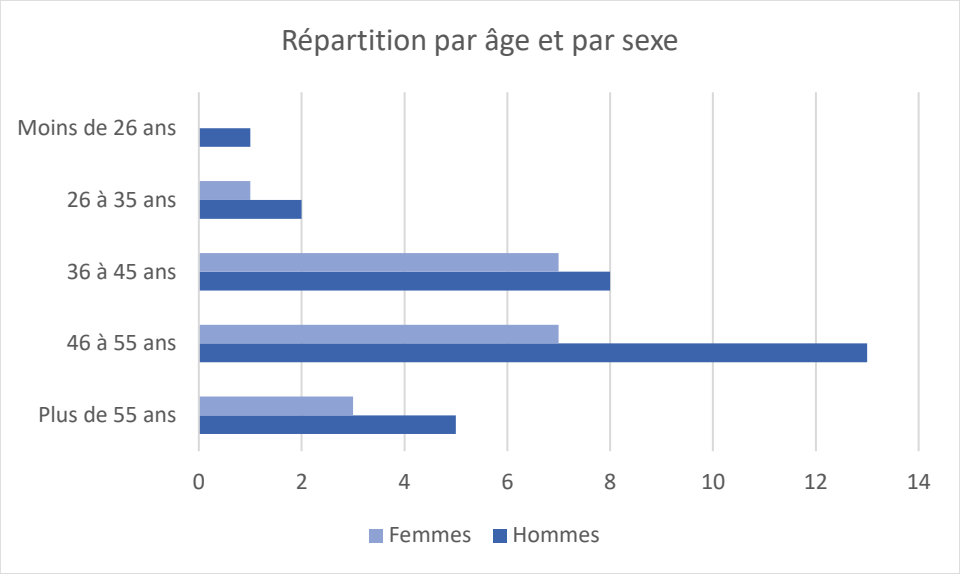
Le SIEGE dispose d'une structure des effectifs très différente de celles des collectivités territoriales de taille et de budget similaires. Composée majoritairement d'agents de catégorie A et B, le SIEGE emploie surtout des agents sur des métiers très qualifiés, voire rares, ou en émergence dans la fonction publique territoriale.

Cela conduit le syndicat, à faire appel à des contractuels (ingénieurs EnR, informatique, PCRS, …). En 2026, les contractuels représentent 25 % des effectifs.

Les effectifs du SIEGE sont restés stables entre 2025 et 2026. Seuls ont été effectués des recrutements pour le remplacement d'agents ayant fait valoir leur droit à retraite.

L'année 2027 sera une nouvelle fois marquée par l'anticipation des remplacements de plusieurs départs en retraite au cours de l'année 2027, requérant des doublons de postes ayant pour impact une augmentation de la masse salariale comme exposé dans le document ci-avant.

La pyramide des âges du SIEGE au 1er octobre 2026 est la suivante :



Celle-ci montre une majorité des effectifs placée dans les tranches 36 à 45 ans et 46 ans à 55 ans. La part importante des effectifs dans la tranche de plus de 55 ans justifie l'anticipation des remplacements pour départs en retraite, soit notamment 3 agents à l'horizon 2027.

Concernant les agents en situation de handicap, le SIEGE en compte 3 parmi ces effectifs.

2/ Les dépenses de personnel

2.1 Structure des dépenses de personnel et variation prévisionnelle

Le ratio de rigidité des charges (personnels + charges financières / recettes réelles de fonctionnement) est de 12.38% (13.46% l'an dernier), soit un seuil très inférieur aux normes fixées par la DGCL (56%).
Le montant mandaté en dépenses de personnel (chapitre 012) au 1er septembre 2026 s'est élevé à 1,950 k€.
Le prévisionnel du réalisé pour l'ensemble de l'année 2026 s'élève à 3 000 k€ ce qui se situe dans la limite du montant budgété au budget primitif et au budget supplémentaire.
La structure des dépenses de personnels du SIEGE doit s'analyser au regard de la particularité des effectifs, comme évoqué ci-dessus. Le SIEGE est en effet composé de 11 agents de catégories A et A+ et de 24 agents de catégorie B de la filière administrative ou de la filière technique. Contrairement à beaucoup de collectivités, les agents les plus nombreux ne sont pas des agents de catégorie C.
Pour 2027, la prévision d'inscription budgétaire s'élève à 3,502 k€.
Cette augmentation s'explique l'évolution des carrières, l'augmentation annoncée des charges patronales mais surtout par le maintien en surnombre de plusieurs agents dans le cadre de plusieurs remplacements pour départs en retraite.

2.2 Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permet notamment, d'ajuster les besoins au gré des transformations de postes, des mutations, ou d'autres événements affectant la vie de la structure.
Elle a permis en 2026 de faire face au développement important des activités et les demandes toujours plus nombreuses collectivités faisant appel à la forte expertise du SIEGE, tant en matière d'achats mutualisés que de compétences énergies et techniques. Il en sera de même pour 2027.

3/ La durée effective du travail

La délibération de 2001 a instauré le temps de travail annuel effectif à 1607 heures.

Une révision de l'accord a été réalisée dans le courant de l'année 2023 pour une entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2024 afin de tenir compte de l'évolution de l'organisation interne du syndicat.

ANNEXE 3

Synthèse du document de présentation à la Conférence Départementale dite « NOME » 2026

5. Synthèse Générale

Le Comité du Système de la distribution électrique, mis en place dans le cadre de la loi TECV, se prononce sur la pertinence des travaux réalisés par les AODE et Enedis et ce à partir des données de synthèse qui sont remontées à l'issue des conférences départementales.

Fort de leur expérience, le SIEGE et Enedis Normandie ont travaillé sur un projet de synthèse qui a été adopté par le Comité du Système en 2018.

5.1 Les indicateurs de résultat

Les indicateurs de suivi couvrent les deux grandes composantes de la qualité, soit la continuité de la fourniture d'une part et la qualité de la tension d'autre part.

5.1.1 La continuité de fourniture

- Le taux de fréquence coupures longues HTA reste stable sur le département.
- Le taux de coupures brèves reste également stable.
- En 2025 le critère B incident BT HIX reste stable et le critère B TCC connait une hausse notable (tempête BENJAMIN et orages du 25 et 26 juin 2025)

	Fréquence Coupures Longues HTA >3'					Fréquence Coupures Brèves < 3 '					OMT posés dans l'année					Critère B incident BT HIX					Critère B TCC				
	21	22	23	24	25	21	22	23	24	25	21	22	23	24	25	21	22	23	24	25	21	22	23	24	25
Ouest	0,7	0,8	1.0	0,5	-	2,8	3,6	4.1	2,8	-	12	5	2	4	-	19,4	19,9	25.7	23,4	-	238,9	147,2	276.0	206,7	-
Axe Seine	0,5	0,3	0.3	0,3	-	1,4	1,8	1.8	1,5	-	6	2	8	1	-	7,4	11,7	13.8	9,7	-	80,9	62,3	68.0	91,1	-
Sud et nord Est	0,4	0,4	0.5	0,5	-	1,1	1,4	2.3	1,3	-	7	7	1	1	-	6,9	6,4	12.6	15,7	-	72,7	65,6	103.5	117,2	-
Eure	**0,5**	**0,5**	**0.5**	**0,6**	**0,6**	**1,7**	**2,1**	**2.5**	**1,8**	**1,8**	**25**	**14**	**11**	**6**	**3**	**10,6**	**11,3**	**12.6**	**13,4**	**13,4**	**122,9**	**88**	**131.9**	**128,4**	**140.1**

5.2 Les indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi couvrent les deux grandes composantes de l'analyse budgétaire, soit le suivi financier de chaque programmation d'une part et le taux d'exécution budgétaire des investissements consentis chaque année par les deux parties.

5.2.1 La qualité des prévisions

Les volumes financiers engagés par les deux parties en 2025 s'élèvent à 54.1 M€ HT, montant en hausse par rapport au niveau moyen sur la période 2021 – 2023 (50,5 M€).
En 2026, Enedis prévoit d'investir 46,9 M€ HT, le SIEGE programme de son côté 20,5 M€ TTC.

Les volumes financiers envisagés pour 2026 sont en augmentation. Enedis prévoit notamment un volume d'investissement de 46,9 M€ HT, le SIEGE prévoit 20.6 M€ TTC pour la même année.
Enedis adapte son programme en fonction des contraintes d'exploitation constatées sur le réseau et intègre les travaux liés aux exigences des collectivités locales. La réalisation budgétaire en 2025 (37.7, M€ HT) est inférieure à la prévision présentée lors de la conférence NOME 2024 (43,4 M€ HT).
Pour le SIEGE l'écart en % entre la prévision budgétaire et le réalisé se maintient en dessous des 20%, tenant compte des investissements imposés (extension de réseaux très difficile à anticiper).

SIEGE

	Bilan de l'exercice budgétaire 2024 (en k€ TTC)				Bilan de l'exercice budgétaire 2025 (en k€ TTC)				
	Prévu au budget 2024	Mandatement : Programmations 2023 et antérieures	Mandatement : Programmation 2024	TOTAL Mandatement 2024	Prévu au budget 2025	Mandatement : Programmations 2024 et antérieures	Mandatement : Programmation 2025	TOTAL Mandatement 2025	Prévu au budget 2026
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs	**2500**	**1985**	**1 228**	**3 213**	**2000**	**1557**	**651**	**2 208**	**1 800**
Raccordement client BT < 36kVA indiv et groupé avec extension	2500	1 985	1 228	3 213	2000	1 557	651	2 208	1 800
Raccordement client BT > 36 kVA, ZAC et secteurs d'aménagement									
Achat comptage et transformateur	*intégré dans extension*				*intégré dans extension*				/
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	**19 900**	**10 076**	**7 960**	**18 036**	**18 500**	**8 800**	**5 568**	**14 368**	**18 500**
II. 1 Investissements pour la performance du réseau	***11 000***	***6 372***	***3 585***	***9 957***	***10 000***	***4 613***	***2 392***	***7 005***	***8 300***
Renforcement des réseaux BT :	***5 600***	***3 383***	***2 060***	***5 443***	***3 450***	***2 076***	***744***	***2 820***	***2 000***
Renforcements prioritaires	4 400	1 882	1 466	3 348	2 600	1 835	501	2 336	*1 400*
Renforcements préventifs	1 200	1 501	594	2 095	850	241	243	484	*600*
Climatique, Sécurisation :	***5 400***	***2 989***	***1 525***	***4 514***	***6 550***	***2 537***	***1 648***	***4 185***	***6 300***
Réseau aérien de faible section - Communes C	2 400	798	588	1 386	1 600	1 159	360	1 519	2 300
Réseau aérien de moyenne section - Communes C	2 000	1 824	793	2 617	2 500	1 082	555	1 637	3 200
Fils nus VA VB	1 000	183	142	511	2 450	246	733	1 029	800
Renforcement VA VB	-	184	2		-	50	-		-
Moyens-d'exploitation	*intégrés dans les opérations*				*intégrés dans les opérations*				-
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	***8 900***	***3 704***	***4 375***	***8 079***	***8 500***	***4 187***	***3 176***	***7 363***	***10 200***
Environnement (article 8, intégration des ouvrages, effacements…)	***7 100***	***2 517***	***3 465***	***5 982***	***6 400***	***3 343***	***2 240***	***5 583***	***8 700***
Effacement VA VB	1 900	698	1 172	1 870	750	1 282	12	1 294	1 500
Effacement Communes C	5 200	1 819	2 293	4 112	5 650	2 061	2 228	4 289	7 200
Sécurité et obligations réglementaires (coordinations) :	***1 800***	***1 187***	***910***	***2 097***	***2 100***	***844***	***936***	***1 780***	***1 500***
Coordination communes C	1 800	938	910	1 848	1 800	802	832	1 634	*1 500*
Coordination VA VB	-	249	-	249	300	42	104	146	-
III. Investissements de logistiques (immobiliers…)	***exclus de la répartition***				***exclus de la répartition***				/
TOTAUX	**22 400**	**12 061**	**9 188**	**21 249**	**20 500**	**10 357**	**6 219**	**16 576**	**20 300**

Enedis

Investissements Enedis (en k€ Hors Taxe)	**2023**	**2024**	**2025 (prévisions)**	**2025 (réalisations)**
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs	**16 273**	**19 083**	**22 830**	**19 896**
dont raccordement des consommateurs HTA	839	1 048	970	683
dont raccordement des consommateurs BT	11 071	9 293	16 180	9 025
dont raccordement des producteurs HTA	646	1 873	2 710	2 461
dont raccordement des producteurs BT	1 155	2 495	1550	4 639
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	**16 237**	**13 762**	**20 330**	**17 579**
II.1 Investissements pour la performance du réseau	**11 702**	**8 907**	**14 680**	**12 619**
dont renforcement des réseaux BT	443	653	840	393
dont renforcement des réseaux HTA	1 006	227	290	233
dont amélioration de la résilience réseaux et postes	390	240	1 680	1 162
dont amélioration fiabilité réseaux et postes hors RP	7 178	4 586	6 380	6 197
dont amélioration fiabilité réseaux et postes - RP	1 688	2 077	2 550	3 004
dont moyens d'exploitation	975	1 111	1 440	1 545
dont Smart-Grids	22	14	120	86
dont compteurs communicants	0	0	1 380	0
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	**4 536**	**4 854**	**5 650**	**4 960**
dont intégration d'ouvrages dans l'environnement	1 225	1 048	1 080	886
dont sécurité et obligations réglementaires	2 088	2 749	2 250	2 407
dont modification d'ouvrages à la demande de tiers	1 222	1 058	2 320	1 668
III. Investissement de logistique	**264**	**120**	**280**	283
IV- Autres investissements	**48**	**5**	**0**	2
Total (= I + II.1 + II.2 + III + IV)	**32 822**	**32 970**	**43 440**	**37 760**
dont total des investissements concernant les postes sources	4 216	2 801	2 680	3 223
dont création de capacités d'accueil des ENR dans les postes sources	17	1 242	420	27

5.2.2 Le taux d'exécution des programmations

- Pour le SIEGE, les programmations annoncées en conférence s'achèvent quasiment l'année suivante.
 - En volume financier, plus de 30% de la programmation N est consommé dans l'année. Au 31/12 N+1, le taux d'exécution atteint 75%.
 - En nombre d'opérations, le programme 2024 est très bien avancé au 31/12/2025 : 37 projets sont encore en cours de réalisation sur 203 opérations programmées dans l'exercice (hors extensions de réseaux) ; 7 opérations ont été abandonnées.
 - Pour 2025, le SIEGE prévoyait 182 opérations sur une enveloppe de 20 229 k€ (y compris extensions de réseaux). 115 (dont 68 extensions) sont mises en service pour 4 677 k€ et 152 sont en cours (dont 25 extensions) pour 14 097 k€. 6 opérations ont été abandonnées.
 - Pour 2026, le SIEGE prévoit la réalisation de 178 ouvrages (hors extensions) à réaliser pour une enveloppe globale de 20 655 k€, répartie selon le tableau suivant :

	Programmation 2023								Programmation 2024								Programmation 2025	
	Prévu en Conf. NOME de 09/2023		Terminé		En cours ou à engager		Abandonné		Prévu en Conf. NOME de 09/2024		Terminé		En cours ou à engager		Abandonné		Prévu en Conf. NOME de 2025	
	En nombre d'opérations	En montants (en k€ TTC)	En nombre d'opérations	En montants (en k€ TTC)	En nombre d'opérations	En montants (en k€ TTC)	En nombre d'opérations	En montants (en k€ TTC)	En nombre d'opérations	En montants (en k€ TTC)	En nombre d'opérations	En montants (en k€ TTC)	En nombre d'opérations	En montants (en k€ TTC)	En nombre d'opérations	En montants (en k€ TTC)	En nombre d'opérations	En montants (en k€ TTC)
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs	-	2 500	128	2 393	10	434	-	-	-	2 500	83	1 060	33	1 122	-	-	-	2 000
Achat comptage et transformateurs	*intégré dans extension*								*intégré dans extension*								*intégré dans extension*	
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	184	18 159	150	12 926	27	3 035	7	813	203	20 309	67	4 798	130	14 197	3	250	183	18 229
II. 1 Investissements pour la performance du réseau	***105***	***10 549***	***87***	***7 655***	***13***	***1 438***	***5***	***462***	***109***	***10 738***	***37***	***2 360***	***67***	***7 527***	***2***	***125***	***101***	***9 762***
Renforcement des réseaux BT :	***56***	***5 737***	***48***	***4 441***	***3***	***273***	***5***	***462***	***46***	***5 383***	***15***	***1 212***	***27***	***3 450***	***2***	***125***	***35***	***3 391***
Renforcements prioritaires	39	3 749	34	2 898	3	273	2	136	36	4 262	11	843	21	2 837	2	125	26	2 567
Renforcements préventifs	17	1 988	14	1 543	-	-	3	326	10	1 121	4	369	6	613	-	-	9	824
Climatique, sécurisation :	***49***	***4 812***	***39***	***3 214***	***10***	***1 165***	-	-	***63***	***5 355***	***22***	***1 148***	***40***	***4 077***	-	-	***66***	***6 371***
Réseau aérien de faible section - Communes C	21	1 384	19	1 011	2	154	-	-	37	2 309	17	552	19	1 554	-	-	25	1 583
Réseau aérien de moyenne section - Communes C	25	2 977	19	2 041	6	713	-	-	20	1 888	5	596	15	1 365	-	-	23	2 429
Fils nus VA VB	2	353	1	162	1	200	-	-	6	1 158	-	-	6	1 158	-	-	18	2 359
Renforcement VA VB	1	98	-	-	1	98	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moyens-d'exploitation	*intégré dans les opérations*								*intégré dans les opérations*								*intégré dans les opérations*	
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	***79***	***7 610***	***63***	***5 271***	***14***	***1 597***	***2***	***351***	***94***	***9 571***	***30***	***2 438***	***63***	***6 670***	***1***	***125***	***82***	***8 467***
Environnement (article 8, intégration des ouvrages, effacement,...) :	***58***	***5 389***	***45***	***3 718***	***12***	***1 324***	***1***	***179***	***78***	***7 783***	***24***	***1 882***	***54***	***5 597***	-	-	***65***	***6 377***
Effacement VA VB	14	1 400	9	831	5	559	-	-	22	2 727	8	817	14	1 852	-	-	7	714
Effacement communes C	44	3 989	36	2 887	7	765	1	179	56	5 056	16	1 065	40	3 745	-	-	58	5 663
Sécurité et obligations réglementaires (coordinations) :	***21***	***2 221***	***18***	***1 553***	***2***	***273***	***1***	***172***	***16***	***1 788***	***6***	***556***	***9***	***1 073***	***1***	***125***	***17***	***2 090***
Coordination communes C	17	1 927	14	1 318	2	273	1	172	16	1 788	6	556	9	1 073	1	125	15	1 810
Coordination VA VB	4	294	4	235	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	280
Modifications d'ouvrages à la demande de tiers																		
Dont postes sources du département																		
III. Investissements de logistiques (immobiliers…)	***exclus de la répartition***								***exclus de la répartition***								***exclus de la répartition***	
TOTAUX	**184**	**20 659**	**278**	**15 319**	**37**	**3 469**	**7**	**813**	**203**	**22 809**	**150**	**5 858**	**163**	**15 319**	**3**	**250**	**183**	**20 229**

- Pour Enedis les programmes annoncés sont réalisés majoritairement.

 Les indicateurs techniques et financiers annoncés dans le cadre du PPI sont conformes aux prévisions.

	Engagement	Total 2021-2024	Fin février 2025	PDS Cumulé à fin 2025
Renforcement des réseaux	**5,2 M€**	**5,04 M€**	**5,14 M€**	**5,58 M€**
Dont Renforcement HTA	2,6 M€	3,45 M€	3,46 M€	3,55 M€
Dont Renforcement BT	2,6 M€	1,59 M€	1,68 M€	2,03 M€
Résilience réseaux et postes	**2,7 M€**	**1,68 M€**	**1,85 M€**	**2,77 M€**
Fiabilité réseaux	**19,3 M€**	**19,89 M€**	**20,16 M€**	**24,61 M€**
Dont renouvellement pour obsolescence réseaux aériens HTA	6,4 M€	6,42 M€	6,53 M€	7,23 M€
Dont réseaux souterrains HTA dont CPI	0,9 M€	1,47 M€	1,5 M€	1,64 M€
Dont renouvellement pour obsolescence réseaux aériens BT	5,2 M€	4,22 M€	4,31 M€	5,24 M€
Dont rénovation HTA aérienne (RP)	5,8 M€	6,48 M€	6,48 M€	8,98 M€
Dont Automatisation (OMT)	1 M€	1,34 M€	1,32 M€	1,56 M€
Engagement financier total	**27,2 M€**	**26,66 M€**	**27,18 M€**	**33,01 M€**

Tableau de synthèse des programmes prévisionnels d'investissement

	Réalisation 2025		Prévision 2026		Prévision 2027	
Destination de l'investissement (en k€)	**Enedis HT**	**SIEGE HT**	**Enedis HT**	**SIEGE HT**	**Enedis HT**	**SIEGE HT**
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs	**19 896**	**1 840**	**27 388**	**1 500**	**20 333**	**1 500**
dont raccordement des consommateurs BT	683	1 840	1 498	1 500	775	1 500
dont raccordement des consommateurs HTA	9 025	-	14 974	-	11 895	-
dont raccordement des producteurs BT	2 461	-	3 098	-	2 960	-
dont raccordement des producteurs HTA	4 639	-	4 872	-	2 704	-
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	**17 579**	**11 973**	**20 839**	**15 417**	**22 278**	**15 417**
II.1 Investissements pour la performance du réseau	**12 619**	**5 838**	**15 107**	**6 917**	**16 852**	**6 667**
dont renforcement des réseaux BT	393	2 350	230	1 667	705	1 667
dont renforcement des réseaux HTA	233	-	2 185	-	2 584	-
dont renforcement postes de distribution	1 162	-	4 375	-	2 945	-
dont climatique - sécurisation	6 197	3 488	4 661	5 250	6 760	5 000
dont modernisation des réseaux	3 004	-	2 375	-	2 483	-
dont moyens d'exploitation	1 545	-	1 210	-	1 304	-
dont Smart-Grids	86	-	71	-	71	-
dont Linky	0	-	0	-	0	-
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	**4 960**	**6 136**	**5 732**	**8 500**	**5 426**	**8 750**
dont intégration d'ouvrages dans l'environnement	886	4 653	1 028	7 250	1 028	7 500
dont sécurité et obligations réglementaires	2 407	1 483	2 376	1 250	2 228	1 250
dont modification d'ouvrages à la demande de tiers	1 668		2 328	-	2 170	-
III. Investissement de logistique	283	**-**	266	-	252	-
IV- Autres investissements	2	**-**	0	-	0	-
Total (=I + II.1 + II.2 + III + IV)	**37 760**	**13 813**	**46 898**	**16 917**	**42 863**	**16 917**
dont total des investissements concernant les postes sources	3 223	-	2 077	-	1 368	-
dont création de capacités d'accueil des ENR dans les postes sources	27	-	419	-	419	-